

DÉPARTEMENT du CALVADOS



14860

Date de convocation :

05/10/2022

Date d'affichage :

05/10/2022

Nombre de conseillers ;

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

VOTE

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après

transmission à la Préfecture le :

31/10/2022

Publication le :

31/10/2022

Envoyé en préfecture le 31/10/2022

Reçu en préfecture le 31/10/2022

Affiché le 31/10/2022

ID : 014-211400460-20221012-D12022-DE



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 octobre 2022 – Délibération n° 1/2022-12/10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le douze octobre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GARNIER, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Jean-Luc GARNIER, Stéphane MOULIN, Annie LELIEVRE, Gilles CARPENTIER, Brigitte LAUGEOIS, Dominique LECAUCHOIS, Laurent MARIE, Marie-Noëlle SUZANNE, Jean-François HARIVEL, Marie-Laure GRAVELEAU, Christophe DESCHAMPS, Muriel HERON, Laurence FLEURY, Sabrina FOUQUES, David VAUBRUN, Mélanie DUTILLEUX, Benoit LÉBOUCHER, Michèle HENRY.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée avec pouvoir :

Madame Françoise POTHIER à Madame Brigitte LAUGEOIS.

Secrétaire de séance : Madame Mélanie DUTILLEUX.

PLAN LOCAL D'URBANISME - Modification n°1

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération en date du 20 juin 2012 et ayant fait l'objet de plusieurs adaptations dans le cadre de modifications simplifiées et d'une révision allégée,

Vu la délibération en date du 23 janvier 2019 prescrivant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme annulant les précédentes,

Vu la délibération en date du 29 juin 2022 approuvant la modification simplifiée n° 6.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le projet de modification n° 1 du PLU, en cours, a été soumis à évaluation environnementale par décision, en date du 2 septembre 2021, de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de Normandie.

M. Martin AVERLANT de l'ATELIER DE L'URBANISME, qui accompagne la commune dans l'élaboration de la modification n° 1 du PLU, en l'absence excusée de M. Bastien MARQUIER de GAMMA ENVIRONNEMENT, qui a réalisé l'étude environnementale, présente le bilan de l'évaluation environnementale.

M. Martin AVERLANT de l'ATELIER DE L'URBANISME, présente le dossier du projet de la modification n° 1 intégrant le résultat de l'étude environnementale.

Considérant qu'il convient de reprendre la procédure, en cours, de la modification simplifiée n° 1 en tenant compte de l'étude environnementale et des modifications prescrites dans la modification simplifiée n° 6.

DÉPARTEMENT du CALVADOS



Envoyé en préfecture le 31/10/2022

Reçu en préfecture le 31/10/2022

Affiché le 31/10/2022

ID : 014-211400460-20221012-D12022-DE



Délibération n° 1/2022-12/10

Considérant que le dossier du projet de la modification n° 1 rectifié a pour objet l'ouverture à l'urbanisation d'un secteur à vocation de développement économique et d'un secteur à vocation d'habitat.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Valide le dossier du projet de la modification n° 1 du PLU de la commune de Bavent, tel qu'il est présenté,

Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités administratives, techniques ou financières, nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document utile à cet effet.

Fait et délibéré à BAVENT, le 12 octobre 2022

Le Maire,

Jean-Luc GARNIER

